

sions à prendre dans le domaine de la politique étrangère de notre pays.

M. Macquarrie: Pour en revenir au début de votre exposé, vous avez signalé quelques cas classiques d'états neutres qui ont dû cesser de l'être à un moment donné à cause de la volonté et des intérêts d'une grande puissance voisine, comme cela s'est produit pour la Belgique. Je me demande si, alors que les États-Unis jugent l'utilisation de notre espace aérien essentielle pour les besoins de leur défense et à plus forte raison pour la défense du continent, nous avons vraiment beaucoup de liberté d'action en ce qui concerne la neutralité, le neutralisme et le non-alignement.

M. Brecher: Votre argument est valable dans le sens que les États-Unis, comme toute grande puissance, ou même comme tout pays, agiront dans le sens que leur dicte ce qu'ils estiment être leurs propres intérêts nationaux. Si les États-Unis tiennent le contrôle de notre espace aérien pour essentiel à la défense de leurs intérêts, NORAD ou pas NORAD, non-alignement ou pas de non-alignement, c'est en fonction de ces intérêts qu'ils agiront. Mais en vertu du même principe, il me semble absolument normal d'envisager d'une part une attitude canadienne non alignée dans certains domaines, pour certaines questions, pour atteindre certains objectifs et d'autre part, si vous voulez, *ipso facto* et objectivement à cause de la proximité géographique de nos deux pays, notre impuissance à déterminer si les États-Unis exerceront leur pouvoir, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas d'accord genre NORAD. Autrement dit, je ne vois pas là des secteurs nettement délimités et devant coïncider à tout moment. Ce que peuvent faire les États-Unis ne me semble pas devoir influencer l'attitude générale du Canada vis-à-vis des autres pays du monde en dehors des États-Unis. Que nous soyons alignés ou non, les États-Unis, en ce qui concerne l'espace aérien canadien, agiront uniquement en fonction des problèmes qui se posent pour eux à un moment donné.

Que nous leur en accordions le droit ou non, ils utiliseront notre espace aérien si cela leur semble nécessaire. Je dis seulement que, si nous tenons à renforcer l'indépendance et l'intégrité territoriale du Canada, un accord comme le NORAD ne représente à mes yeux qu'une convention entre deux parties dont l'une accorde à l'autre, en échange de sa pro-

tection, des droits sur son espace aérien. Cette protection nous sera accordée en tout état de cause tant que les États-Unis la jugeront essentielle, et nous cesserons d'en bénéficier dès qu'elle ne sera plus nécessaire aux États-Unis, que NORAD existe ou non.

M. Macquarrie: Je ne pensais pas seulement en termes d'attitudes, de comportements et d'actes militaires mais au fait clair et net et peut-être, pour certains, pénible que nous avons besoin des États-Unis du point de vue économique bien plus qu'ils n'ont besoin de nous du point de vue militaire. Il nous a fallu parfois, au cours des dernières années, avoir recours à l'attitude de nation la plus favorisée afin de pallier quelques facteurs défavorables de notre économie. Par exemple, certains de nos ministres ont eu à se précipiter à Washington pour demander que certaines lois américaines ne soient pas appliquées aux investissements canadiens. Je pense qu'il y a là un point vulnérable qui nous met dans une situation différente de celle de la Suisse.

• 1630

M. Brecher: Monsieur Macquarrie, je me permets de répondre en Québécois quelque chose qui me semble à propos. Vous savez que l'ambiance en ce qui concerne les investissements au Québec s'est quelque peu rafraîchie au cours des derniers mois ou des dernières années. Pourtant, le fait est que pendant cette même période, le taux et le volume des investissements des États-Unis au Québec ont considérablement augmenté. Il y a là un mouvement dans les deux sens intéressant à observer, les capitaux canadiens quittant le Québec alors qu'y entrent les capitaux américains. On a souvent soulevé cette question: comment s'expliquer que les capitalistes américains soient disposés à établir des usines au Québec alors que les capitalistes canadiens se retirent du Québec? La réponse, c'est que, pour les capitalistes américains, le Québec, même séparé, représente un débouché bien plus stable que beaucoup d'autres pays du monde où ils font des investissements. Je répondrais à votre argument que, quelle que soit l'attitude du Canada en matière de politique internationale, le Canada reste, aux yeux de ceux qui ont des capitaux à investir, un marché bien plus intéressant que peut-être 99 pour cent des autres pays du monde où ont été placés des capitaux américains.

Je soulignerai aussi qu'on semble préoccupé des conséquences que pourrait entraîner l'a-